AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C1975
FR0013284080-FS1172

13 décembre 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

BIOM'UP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 13 décembre 2018, la société Invesco Ltd. (Invesco Head Quarters, Two Peachtree Pointe 1555 Peachtree, Suite 1800 Atlanta, Georgie, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 10 décembre 2018, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société BIOM'UP et détenir, pour le compte desdits fonds, 691 429 actions BIOM'UP représentant autant de droits de vote, soit 4,84% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société BIOM'UP[2].

[1] Sur la base d'un capital composé de 14 269 393 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Cf. notamment communiqué de la société en date du 6 décembre 2018.